

Emploi de chiens de protection des troupeaux officiels

Check-list et demande de conseil

Cette check-list vous permettra de juger plus facilement si l'emploi de chiens de protection des troupeaux présente un intérêt pour votre exploitation.

Je compte employer les chiens essentiellement pour la protection d'animaux de rente dont la détention ou l'estivage sont soutenus en vertu de l'ordonnance sur les paiements directs :	oui	non
Certaines surfaces de pâturage exploitées par mon troupeau sont (potentiellement) exposées à la pression de prédateurs tels que le loup ou l'ours :	oui	non
Je pense que les chiens de protection des troupeaux pourront protéger efficacement mon troupeau d'animaux de rente contre les attaques de grands prédateurs :	oui	non
Je détiens ou j'estive un troupeau de petit bétail comptant au moins cinquante mères :	oui	non
Au quotidien, sur mon exploitation, je peux consacrer au moins une demi-heure à mes chiens de protection des troupeaux pour entretenir un rapport de confiance et répondre à leurs besoins (aussi valable pour les pâturages situés en dehors de l'exploitation) :	oui	non
Je peux détenir au moins deux chiens de protection des troupeaux pendant toute l'année :	oui	non
J'accepte le fait que les chiens de protection des troupeaux doivent être en permanence en contact direct (sans obstacle) avec la majorité des animaux de rente, tant à l'étable qu'au pâturage :	oui	non
Le troupeau que je dois protéger reste généralement compact. Si tel n'est pas le cas, je peux prendre des mesures sur mon exploitation pour y remédier, cet aspect étant nécessaire pour que les chiens assurent une protection efficace :	oui	non
Je suis conscient/e qu'il faudra traverser une phase d'adaptation et d'apprentissage pratique de plusieurs mois, voire de plusieurs années, avant que mon troupeau soit protégé au mieux :	oui	non
Je suis d'accord d'être conseillé/e par des spécialistes externes concernant la détention et l'emploi de chiens de protection des troupeaux et j'accepte que le conseil ait lieu directement sur mon exploitation :	oui	non
Je sais que la détention de chiens de protection des troupeaux n'est subventionnée par la Confédération que si des chiens officiels sont employés conformément à ses directives :	oui	non

Si la détention et l'emploi de chiens de protection des troupeaux continuent d'être envisagés, les thématiques pour lesquelles vous avez répondu par un «NON» devront être étudiées de manière plus approfondie avec des spécialistes.

Je souhaite que les préposés cantonaux à la protection des troupeaux étudient la possibilité, sur mon exploitation, de détenir et d'employer des chiens de protection.

oui non

Je confirme avoir rempli cet check-list en toute bonne foi :

Prénom

Nom

Date

Signature

Une fois dûment complétée, la présente check-list doit être envoyée aux autorités cantonales compétentes en matière de protection des troupeaux avec le formulaire «Demande pour un conseil en protection des troupeaux» (liste d'adresses sur www.protectiondestroupeaux.ch).